

Seconde Guerre mondiale en vue de coordonner et de centraliser les achats de charbon de la France. L'Association, qui représente tous les consommateurs de charbon en France, achète le charbon sur les marchés d'outre-mer et le vend c.a.f. dans les ports français aux consommateurs, aux agents et aux commerçants. Elle signe des contrats pour les consommateurs eux-mêmes et en achète suivant leur avis. Elle fait également fonction de distributeur de charbon et d'agent. En outre, elle investit dans des entreprises de navigation et dans des ports houillers et possède des actions dans des installations françaises et dans des terminaux houillers à Rotterdam⁽¹⁾. Elle prévoit acquérir du capital-actions dans plusieurs mines de charbon aux États-Unis et en Australie.

En plus de cette organisation centrale d'achat, il existe de nombreux groupes (Électricité de France, Charbonnages de France, agents charbonniers, etc.) qui participent activement à la conclusion de contrats d'approvisionnement pour les consommateurs de charbon français et européen.

Règlements sur l'environnement

Dans l'élaboration de ses futures stratégies en matière d'achat, la France accordera probablement plus d'importance à la qualité du charbon, tout particulièrement du charbon destiné aux grands centres urbains où la pollution pose déjà un problème. Bien que la France ait importé du charbon dont la teneur en soufre est relativement élevée, les spécifications fournies par Électricité de France portent à croire que, dans le cas de la production d'électricité, la France préfère le charbon dont la teneur en soufre ne dépasse pas 1,8%.

La France mettra probablement l'accent sur les normes d'émission, tout particulièrement dans le secteur industriel qui devrait enregistrer la plus forte croissance au cours des années 80. Comme les usines sont petites, les dépenses qu'elles devront effectuer pour se conformer aux normes rigoureuses sur l'environnement seront très élevées. L'élimination des cendres pourrait également poser un problème pour certaines entreprises industrielles consommatrices de charbon.

Plan d'action

La France a l'intention de favoriser les investissements dans les mines de charbon de pays stables sur le plan politique et économique, et d'encourager la participation à l'exploitation de ces mines. Étant donné que le Canada possède des ressources abondantes et qu'il n'impose aucun contrôle sur les exportations, il serait bon d'améliorer les échanges commerciaux dans ce secteur et d'inciter les Français à investir au Canada conformément à la politique canadienne sur les investissements étrangers. Pour ce faire, le plan d'action suivant a été établi.

- a) Les délégués commerciaux à Paris continueront d'étudier la demande de charbon en France ainsi que les plans du gouvernement français concernant la reconversion de l'énergie et les investissements; ils fourniront des rapports à l'industrie canadienne dans les plus brefs délais.
- b) Les délégués continueront d'entretenir des contacts avec des investisseurs français éventuels⁽¹⁾ et ils organiseront des missions au Canada.
- c) On effectuera une étude comparative des coûts en ce qui concerne le transport du charbon du Canada à la France. (GRPI)*
- d) On communiquera avec des investisseurs canadiens éventuels qui s'intéressent à la coparticipation et on leur présentera des homologues français. (Ambassade, Paris).

II. GAZ NATUREL

Débouchés

Les débouchés sur le marché français pour le gaz naturel canadien pourraient fort bien s'améliorer si l'on procédait à l'exploitation des réserves de l'Arctique canadien et au transport de ces dernières par méthaniers.

En 1981, le gaz naturel représentait 14% de la consommation totale de l'énergie en France. Ce taux devrait s'élever à 17% d'ici 1990. La consommation réelle ou prévue en 1979, 1985 et 1990 se chiffre respectivement à 23, 30 et 42 millions de tonnes (en équivalent de pétrole). En 1981, la production nationale a satisfait 25% des besoins français; pour le reste, le gaz naturel a été importé des Pays-Bas (32%), de l'Algérie (15%), de l'URSS (14%) et de la mer du Nord (10%).

Les réserves nationales qui, au départ, étaient évaluées à 280 millions de tonnes (en équivalent de pétrole) devraient commencer à diminuer en 1985 et être tarées d'ici la fin du siècle, à moins que l'on ne trouve d'autres sources. Toutefois, il ne semble pas y avoir de graves problèmes à court terme, car les réserves actuelles et les contrats d'approvisionnement conclus surtout avec l'Algérie peuvent, dans une certaine mesure, satisfaire les besoins de la France jusqu'à ce que les approvisionnements en provenance de la Norvège, du l'URSS et d'autres pays augmentent tel que prévu.

En vertu du contrat multinational conclu avec l'URSS pour l'approvisionnement de gaz naturel sibérien, la France devrait obtenir jusqu'à 10 milliards de mètres cubes par an, ce qui représenterait, d'ici 1990, 32% des importations françaises de gaz naturel. En outre, le niveau qu'atteindront, d'ici 1990, les importations en provenance de l'Algérie (23%) et de l'URSS (32%) demeure un objet de préoccupation pour le gouvernement français. D'autres sources d'approvisionnement prévues, dont la mer du Nord, le Nigeria

⁽¹⁾ L'ATIC participe aussi à un grand projet de port à charbon au Havre.

* Voir la liste des abréviations, page 46.

⁽¹⁾ Charbonnages de France, Cogema et Total Énergie Développement étant les plus probables.